

ANNEXE 2**GROUPE SPECIAL SAISI DE LA QUESTION "AUSTRALIE - MESURES
VISANT LES IMPORTATIONS DE SAUMONS"
GROUPE SPECIAL ETABLI A LA DEMANDE DU CANADA**

Procès-verbal de la réunion conjointe avec les experts tenue le 4 février 1998

Le Président

1. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux experts scientifiques et aux parties présentes à cette réunion et à vous informer que cette réunion va être enregistrée. Par conséquent, lorsque vous prendrez la parole, veuillez à brancher vos micros en appuyant sur le bouton vert. Un voyant rouge est visible sur le microphone lorsqu'il est en marche. Il est également important d'arrêter votre micro lorsque vous avez fini de parler car le système ne permet d'avoir qu'un seul micro à la fois. Je pense qu'il y a un autre élément à mentionner dans ce contexte, c'est qu'il serait souhaitable que vous parliez suffisamment lentement et distinctement parce qu'un procès-verbal sera établi par la suite et cela permettra de faciliter ce processus.
2. L'objectif de cette réunion est de permettre aux experts de développer leurs réponses écrites aux questions du Groupe spécial, de mettre en lumière les points principaux et de permettre un échange complet de points de vue entre les experts, les parties et le Groupe spécial.
3. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les experts d'avoir accepté de servir de conseillers au Groupe spécial et d'avoir répondu aussi vite aux questions du Groupe spécial. Comme

6. En ce qui concerne cette réunion, le Groupe spécial a l'intention de procéder ainsi: je donnerai d'abord la parole aux experts, un par un, pour qu'ils fassent leurs remarques introductives générales qu'ils considèrent appropriées. Il n'y a aucun besoin de répéter en longueur ce qui a déjà été dit dans vos réponses écrites mais je vous inviterai à mettre en lumière vos remarques principales dans les domaines où vous voyez les problèmes les plus importants et les sujets litigieux. Si vous désirez faire des commentaires sur des remarques faites par un autre expert, vous êtes libre de le faire. J'aimerais également attirer votre attention sur différentes questions supplémentaires qui ont été envoyées par le Groupe spécial et qui sont venues s'ajouter à la première série de questions. Peut-être pourriez-vous saisir l'occasion de vos déclarations d'ouverture pour traiter de ces questions lorsqu'elles vous concernent - toutes ces questions ne s'adressent pas à tous les experts - mais veuillez traiter, s'il vous plaît, les questions qui vous concernent. Il serait très utile que vous fassiez cela dans vos déclarations initiales.

7. Lorsque cela sera terminé, nous laisserons la parole aux parties et nous commencerons par le Canada. Le Canada aura l'occasion de poser ses questions et de faire ses commentaires sur les points de vue des experts et les experts seront alors invités à répondre. Nous aimerions que les questions soient abordées une par une pour garder un ordre cohérent mais si l'Australie a une question directement liée à celle qui vient d'être soulevée par le Canada, elle aura alors l'opportunité de poser cette question à ce moment-là, pour que nous ne soyons pas obligés ultérieurement de faire des chassés-croisés entre les sujets - si nous abordons un sujet, nous devons en faire le tour, pour ensuite passer à un autre. De même, après les réponses des experts au Canada, l'Australie aura l'opportunité de formuler ses questions et commentaires sur les points de vue des experts. Si le Canada a des questions directement liées aux précédentes, il aura l'autorisation de les poser également. A nouveau, les experts auront l'occasion de répondre à chaque question au fur et à mesure qu'elles seront posées. Maintenant, je voudrais insister sur le fait que c'est vraiment aux experts de décider de la façon dont ils répondent à ces questions. Nous ne sommes pas dans une salle d'examen ou un tribunal et les experts doivent se sentir décontractés et nous faire bénéficier de leurs compétences comme ils le jugent bon. Je dois dire que mon expérience passée relative à ce genre de sessions a montré qu'elles ont été conduites de façon très satisfaisante du point de vue du conseil des experts, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun élément interrogatoire de quelque façon que ce soit.

8. Ceci étant dit, l'objectif principal aujourd'hui est la discussion avec les experts et j'aimerais demander aux parties d'éviter de faire des déclarations ou de revenir sur des argumentations qu'ils auront l'occasion d'exposer demain. Toutefois, demain sera la dernière occasion d'avoir des communications des parties mais aujourd'hui la priorité est de donner du temps aux experts et de discuter avec eux des problèmes scientifiques factuels.

9. Après les interventions des parties, le Groupe spécial souhaitera peut-être poser d'autres questions ou demander d'autres éclaircissements, et enfin, je donnerai à chacun des experts l'occasion de prendre la parole à nouveau pour faire une déclaration finale, s'ils le désirent, de façon à pouvoir mettre en avant les points de vue et conclusions que vous considérez les plus importants. Je vous demanderai à tous, que ce soient les experts ou les parties, d'essayer d'être aussi succincts et aussi directs que possible et d'éviter, par exemple, de répéter longuement ce qui a déjà été présenté par écrit. Donc, après ces remarques, je me tournerai maintenant vers les experts, qui peuvent être identifiés par leurs badges nominatifs, et je les nommerai lorsque je leur donnerai la parole. Je demanderai, lorsque

11. Si vous voulez faire un exposé ou utiliser l'appareil de projection de diapositives, il y a un microphone portable, mais si cela n'est pas le cas, prenez plutôt celui-là qui marche mieux.

M. Burmaster

12. Bonjour et merci. C'est un grand plaisir d'être ici ce matin et je dois dire que c'est ma première expérience de ce type, donc je vais essayer d'aider au mieux le Groupe spécial. Je pense avoir un ou deux commentaires seulement que j'aimerais faire maintenant en complément de mes déclarations écrites de novembre dernier.

13. Le premier commentaire que je ferai, que j'ai déjà fait en novembre et que je continue à faire

M. Rodgers

16. Merci M. le Président. Je parlerai un peu plus que M. Burmaster parce que je pense que ma

24. Ceci nous conduit à la section finale, qui est peut-être pour nous en tant qu'experts, la section la plus litigieuse concernant les procédures d'évaluation des risques et en particulier la comparaison entre les deux rapports tels qu'ils nous ont été présentés. Pour moi, le Rapport final de 1996 est généralement moins spécifique que le Projet de rapport de 1995. Sa présentation est également plus confuse mais elle inclut le produit d'un exercice de communication, ce que ne fait pas le Projet de rapport de 1995. En fait, nous sommes conduits à penser qu'il n'a jamais été prévu dans le mandat initial auquel correspond le Projet de rapport d'y inclure un exercice de communication des risques. Aucun des deux rapports ne peut être classé comme un exercice d'évaluation quantitative des risques mais le premier rapport, pour moi, est une évaluation qualitative claire des risques à l'importation. Bien que les deux rapports reposent largement sur l'interprétation des mêmes données d'évaluation des risques, le Rapport final arrive à une conclusion différente de l'analyse des risques, qui est le résultat pour moi de la consultation publique. De façon générale, le Projet de rapport de 1995 est acceptable pour moi et respecte les normes minimales permettant une évaluation qualitative des risques.

25. Quant au Rapport final de 1996, bien sûr, il repose sur le Projet de rapport précédent, ce qui était prévu et il inclut les résultats d'un exercice de communication des risques qui devait le rendre aussi acceptable. Je pense que c'est un luxe, si vous voulez, de pouvoir comparer les deux rapports et quand on le fait, il apparaît pour moi qu'il y a des choses qui manquent dans le Rapport final, ce qui est surprenant puisque après le Rapport de 1995, il aurait dû contenir tous les éléments fondamentaux. Ce qui manque semble spécifiquement lié à sa clarté, à son détail et à la méthodologie sous-jacente qui apparaît presque être un simple examen de la littérature, sans conclusion.

26. Pour être honnête, je me suis complètement perdu dans le Rapport final en cherchant des sections qui avaient peut-être été déplacées et cela a rendu, pour moi, les choses moins transparentes que dans le Projet de rapport. L'évaluation des risques a été établie maladie par maladie mais sous forme textuelle, et le rapport n'attribue aucune probabilité qui pourrait permettre d'arriver à une conclusion. A cet égard, par conséquent, il ne suffit peut-être pas, je pense, à déterminer une probabilité fondée sur les informations disponibles. Ce concept de probabilité est inclus dans les directives de l'OIE qui indiquent que les facteurs de risque doivent servir à estimer la probabilité de survenue d'un événement indésirable, grâce à des estimations de distributions des probabilités, destinées à représenter les valeurs de façon soit quantitative soit qualitative.

27. Par conséquent, pris seul, sans référence au Projet de rapport, il n'est probablement pas acceptable globalement en tant qu'exercice d'évaluation des risques, bien qu'il inclue davantage d'éléments. Cela semble provenir d'un changement de style, de teneur et d'approche, pour ce Rapport final, consécutif à l'étape de communication des risques. Je pense personnellement que cela a dévalué le rapport dans son ensemble, qui est, après tout, supposé constituer la phase publique du processus d'analyse globale.

28. Si vous êtes préoccupés par plusieurs maladies, effectivement les risques sont identifiés en établissant une liste des maladies potentiellement préoccupantes susceptibles d'être associées à l'importation d'un produit piscicole particulier, suivie par un examen des conséquences de leur entrée et de leur établissement. Or, bien que de nombreux facteurs de risque soient communs à différentes maladies, chaque maladie peut avoir ses propres facteurs de risque à prendre en considération et chacun d'entre eux pourra avoir des données variables d'un point de vue qualitatif et quantitatif, qu'il

lorsqu'il s'agit de la santé des animaux aquatiques. Dans ses recommandations pertinentes, il n'est exigé en aucun cas d'entreprendre un exercice quantitatif. L'OIE stipule que "l'analyse des risques doit être en mesure de prendre en compte la complexité des situations réelles et aucune méthode unique n'est universellement applicable. C'est la raison pour laquelle les pays désireux de procéder à une analyse des risques liés à l'importation peuvent estimer nécessaire de concevoir pour cela leur propre méthode".

36. En résumé, d'un point de vue purement scientifique, je suis personnellement d'accord avec la recommandation du Projet de rapport de l'AQIS de 1995 reposant sur un exercice qualitatif. Je suis également d'accord avec la récapitulation des pathologies de l'Examen de la BRS et avec l'exercice quantitatif le plus récent soumis par le Canada, qui admettent tous deux qu'il y ait un risque et que ce risque est "faible", "excessivement faible" ou "négligeable", quelle que soit l'expression que vous voulez utiliser. Aucun de ces rapports ne conteste l'existence du risque. Mais le facteur fondamental pour moi n'est *pas*

très intéressantes. J'ai essayé de limiter mes commentaires au cadre de la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE pour deux raisons: premièrement parce que je considère qu'il s'agit d'un différend entre amis et que je ne veux pas prendre parti, deuxièmement parce M. Blancou, Directeur général de l'OIE, pense que l'OIE doit être impartiale pour ces sujets, si bien que j'ai essayé de restreindre beaucoup mes commentaires à des domaines pour lesquels je pense que la Commission pour les maladies des poissons peut jouer un certain rôle.

40. Avant tout, la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE et l'OIE elle-même ne

déjà dit et d'après notre évaluation de la littérature scientifique, il n'y a pas de preuve scientifique que

élaborées par l'OIE car il s'agit d'un processus évolutif. Nous avons imaginé qu'une évaluation des risques pouvait être nécessaire mais en fait l'OIE, à présent, est en train de redéfinir et d'adapter ses techniques et en fait, je pense que l'OIE a progressé bien plus que ce que certains d'entre nous, qui ne sont pas familiarisés avec les méthodes d'évaluation des risques, auraient pu imaginer. Dans cette mesure, le Rapport final de 1996, comme M. Rodgers, je pense, l'a dit, est dépourvu d'évaluations quantitatives, qui auraient peut-être pu satisfaire M. Burmaster. Pourtant, je reconnais certainement que beaucoup d'informations scientifiques nécessaires pour effectuer une évaluation quantitative des risques complète manquent. Mais je pense que le rapport de la Nouvelle-Zélande, et peut-être d'autres, s'est vraiment efforcé, étant donné les informations scientifiques existantes, d'essayer de quantifier ces risques et je suis sûr qu'il y a une marge d'erreur, que la probabilité soit de 1 sur 100 000 tonnes ou de 1 sur 50 000 tonnes. Mais l'idée, au moins, que l'on puisse commencer à faire des estimations de probabilité, est, je pense, importante et je pense que tous, parmi nous, rechercherons ce type d'approche à l'avenir. Je pense que je conclurai ainsi.

Le Président

48. Merci beaucoup M. Winton. Peut-être, puis-je maintenant inviter Mme Wooldridge à prendre la parole.

Mme Wooldridge

49. Bonjour, merci beaucoup de m'avoir invitée ici. J'aimerais juste, avant tout, dire que je pense que j'ai des amis dans les deux parties ici, donc je réitère certains des commentaires de Jim Winton. Ce que j'ai essayé de faire, c'est d'examiner cette affaire par une approche non biaisée et de regarder

chose qui soit indispensable ou qui puisse être faite. Il y a une troisième raison également, c'est que si l'évaluation qualitative est plus rapide et que tout le monde est d'accord avec le résultat, il n'y a pas de raison de poursuivre et de faire une évaluation quantitative. Si l'on conclut, à partir d'une évaluation qualitative, que le risque évalué est négligeable et que l'évaluation est considérée satisfaisante, et si toutes les parties concernées s'accordent pour dire que ce niveau négligeable est acceptable, il n'est généralement pas nécessaire alors de recourir à une évaluation quantitative. Maintenant, de mon point de vue, il importe peu de savoir ce que les gens entendent par "négligeable" si tout le monde dit: "oui, le risque est négligeable et nous sommes satisfaits" - puisque tout le monde est content, personne ne discute, il n'y a pas de différend et il n'y a pas de problème. Le problème, bien sûr, surgit lorsqu'il y a un différend et que l'on commence à se poser la question de savoir ce que signifie "négligeable", et qu'effectivement, cela signifie des choses tout à fait différentes pour des gens différents, c'est pourquoi lorsque je suis arrivée à mon résumé, j'ai conseillé vraiment, de contourner le problème en effectuant une évaluation quantitative.

57. De toute façon, dans les cas où il n'y a pas d'accord général pour considérer les risques comme négligeables ou lorsqu'il faut démontrer un faible niveau de probabilité, comme je l'ai dit, l'évaluation quantitative est, à mon avis, la meilleure solution à proposer ensuite. C'est ce que la Nouvelle-Zélande a fait et je ne comprends vraiment pas pourquoi l'Australie n'a pas *essayé* de faire le même type d'évaluation, en sélectionnant la maladie évaluée qualitativement comme présentant le plus de risques dans son Projet de rapport. Selon moi, comme je l'ai déjà dit dans ma réponse écrite, la méthode de base néo-zélandaise et une bonne partie des données sont également applicables. En outre, et c'est plus important, le fait d'essayer d'effectuer une évaluation quantitative, que vous ayez ou non toutes les données, et que vous puissiez en fait tout introduire dans le modèle et arriver à une réponse quantitative, permet de clarifier le raisonnement et par conséquent, de mettre à jour les incohérences spécifiques des données, le cas échéant. Cela contribue également à éliminer le caractère subjectif de l'évaluation qualitative et à distinguer clairement le problème du risque évalué et du risque acceptable.

58. En résumé, je n'accepte pas l'affirmation de l'Australie selon laquelle il est impossible d'essayer de faire une évaluation quantitative dans cette situation. Selon moi, c'est la seule façon évidente d'avancer. La méthode spécifique utilisée pour estimer la probabilité d'une évolution indésirable peut alors être entièrement dissociée du problème de l'acceptabilité de la probabilité. A titre d'exemple, dans l'évaluation des risques de David Vose, on pouvait faire une évaluation des risques distincte si cela semblait approprié. Il me semble que c'est la seule façon d'avancer lorsqu'un différend de ce type surgit, c'est d'essayer de vraiment tout clarifier, point par point, grâce à cette évaluation quantitative, qui est, je pense, l'étape suivante qui s'impose.

59. Je vais maintenant passer aux réponses aux questions spécifiques qui sont parvenues la semaine dernière. Les questions 1, 2 et 3 de ce document n'étaient soit pas adressées à moi, soit pas de mon ressort. Question 4: dans la Section 2 du Rapport final de 1996, il y a une description détaillée, maladie par maladie, des pathologies considérées importantes, avec des références et un résumé des informations données. Toutefois, selon moi, ces résumés n'essaient pas d'établir la probabilité d'importation d'une pathologie infectieuse. Ils ne répondent donc pas à mes critères minimaux indispensables à une évaluation des risques.

60. Les maladies sont également prises en considération individuellement dans le Rapport final dans la Section 1.4.2 du chapitre "Facteurs intervenant dans l'analyse des risques", page 37. Ce format semble inutilement répétitif et confus - bien, c'était confus pour moi de toute façon -, répétant souvent les mêmes informations que dans la Section 2 mais sans références. Pour 19 des 25 organismes répertoriés, après avoir pris en considération la maladie et certaines garanties potentielles, la conclusion est énoncée ainsi: "En raison du manque de données disponibles, il reste une incertitude quant à l'efficacité de ce (ou ces) traitement(s) en pratique". A nouveau, pour moi, cela ne répond pas aux critères minimaux indispensables à une évaluation des risques (voir mes

réponses initiales: selon moi, il ne suffit pas de démontrer seulement la possibilité d'une évolution indésirable).

61.

considéré comme représentant un risque inacceptable. Alors, il se peut que le retrait des abats suffise à diminuer le risque jusqu'à un niveau acceptable. Mais si le retrait des abats est *toujours*, et là je dis bien toujours effectué, par exemple en combinaison avec le désossage et le fumage, alors il n'y a aucune raison d'examiner l'effet du retrait des abats de façon isolée (sauf si vous voulez vraiment examiner un risque lié à un nouveau produit). Ici, l'évaluation, pour être appropriée, doit inclure les trois procédés, mais si on est en présence de plus qu'un seul ensemble distinct d'options de garanties

Australie (M. Ric Wells)

78. Merci, M. le Président. Tout d'abord, l'Australie ne se propose pas d'entrer dans les problèmes juridiques de l'OMC à ce stade et nos commentaires ne préjugent pas de notre position juridique sur certaines questions, réponses et preuves. Tout d'abord, nous aimerions remercier les experts pour leur participation à ces audiences et pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à répondre aux questions du Groupe spécial.

79. Les données scientifiques fondamentales examinées et évaluées dans le Rapport final n'ont pas été remises en cause par les experts ou par le Canada, et il n'y a pas eu de nouvelles preuves fournies à l'Australie susceptibles de susciter une révision de son évaluation des risques. Toutefois, j'aimerais faire remarquer, M. le Président, que les experts eux-mêmes ont souligné que la science et la méthodologie sont des processus dynamiques et évolutifs, remarque que nous avons bien sûr faite dans nos présentations. J'aimerais noter toutefois que ce qui ne change pas, c'est le niveau de protection jugé approprié par l'Australie. L'Australie a adopté une approche structurée vis-à-vis des politiques de quarantaine, y compris vis-à-vis de l'évaluation et de la gestion des risques. La troisième composante des analyses de risques, c'est-à-dire la communication des risques, constitue une partie très importante et intégrée de l'analyse australienne des risques liés à l'importation. Cela conduit souvent à une série de consultations, comportant une révision ultérieure des premiers documents et des réévaluations des risques, permettant de s'assurer que la décision est compatible avec le niveau de protection jugé approprié par l'Australie.

80. J'aimerais souligner ici que le Rapport final, comme nous l'avons dit auparavant, comprend toutes les considérations abordées dans le Projet de rapport de 1995 et tous les articles scientifiques auxquels des renvois sont faits dans le Projet de rapport. J'aimerais également faire remarquer que les conséquences sont partie intégrante de l'analyse des risques, autant que de l'évaluation des risques. L'état sanitaire très satisfaisant des animaux, en particulier des animaux aquatiques, en Australie, est généralement supérieur à celui observé dans de nombreux autres pays, et est un élément très important de la rentabilité des industries primaires australiennes et de la très vaste acceptabilité des produits, à la fois en Australie et au plan international. Par conséquent, les gouvernements australiens successifs

83. La caractéristique la plus immédiatement apparente du Rapport final est le nombre important d'agents pathogènes potentiellement présents dans le saumon du Pacifique canadien qui n'ont pas été constatés en Australie. Concernant ces agents, la base de données dont on dispose comporte de nombreuses lacunes, en particulier la dose infectieuse et l'origine de l'infection, la prévalence dans les populations sources, le nombre trouvé dans les divers tissus de l'hôte et la capacité de l'agent, lorsqu'il est soumis à différents traitements physico-chimiques. Tous ces facteurs sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur le niveau de risque.

84. Ensuite, l'Australie aimerait traiter de trois questions principales, à savoir l'analyse des risques, les normes internationales et les ichtyopatho18/R

constatés en Australie. Concernant ces agents, la base de données dont on dispose comporte de nombreuses lacunes, en particulier la dose infectieuse et l'origine de l'infection, la prévalence dans les populations sources, le nombre trouvé dans les divers tissus de l'hôte et la capacité de l'agent, lorsqu'il est soumis à différents traitements physico-chimiques. Tous ces facteurs sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur le niveau de risque.

84. Ensuite, l'Australie aimerait traiter de trois questions principales, à savoir l'analyse des risques, les normes internationales et les ichtyopatho18/R

84.

Commission et de l'OIE sur les directives du Code, dans la mesure où un compte rendu des réunions n'est pas établi, et de l'équilibre de la représentation mondiale dans la Commission pour les maladies des poissons, en particulier son impact sur les listes de maladies. L'Australie s'est interrogée, dans sa réponse aux questions, à la page 22 de la réfutation d'octobre 1997, sur les processus de choix des maladies à déclaration obligatoire et autres maladies importantes actuellement prises en compte par l'OIE. L'Australie aimerait également insister sur le fait que le Code est en phase de développement et fait l'objet d'une révision permanente. En outre, il ne donne que des directives minimales qui n'ont pas un caractère obligatoire. En d'autres termes, le Code est un travail en cours et non un document fini. J'aimerais noter ici que M. Winton a reconnu l'utilité des informations qui sont fournies actuellement sur la situation en Australie et en Nouvelle-Zélande.

87. Le point de vue que je viens juste de donner est corroboré par le Directeur actuel de l'OIE et je cite: "Les participants à la Conférence de juin 1995 ont tenu à souligner que le *Code* et le *Manuel* de l'OIE sur les animaux aquatiques, loin d'être des textes définitifs, devront être régulièrement réexaminés et affinés au vu de l'expérience acquise par les différents pays lors de la mise en oeuvre des recommandations", - fin de la citation, qui provient de la préface de la Revue scientifique et technique de l'OIE, 15 juin 1996, page 378.

88. L'Australie s'est également inquiétée de la façon dont l'OIE applique les définitions utilisées pour le classement des maladies et de l'exclusion qui en résulte, concernant des maladies susceptibles d'être très préoccupantes pour certains pays. Par exemple, les maladies à déclaration obligatoire de l'OIE représentent une liste de maladies transmissibles, qui sont considérées comme ayant une importance socio-économique et/ou de santé publique au sein des pays, et qui sont significatives pour le commerce international des animaux aquatiques et des produits dérivés des animaux aquatiques; néanmoins, une maladie n'est pas retenue si elle a une large portée géographique. La furunculose est l'une des maladies les plus importantes des salmonidés, en particulier le saumon de l'Atlantique, et elle n'est pourtant pas répertoriée par l'OIE, probablement parce qu'elle est endémique dans la plupart des pays producteurs de salmonidés. A l'opposé, les maladies terrestres qui ont une vaste portée géographique et qui ont un impact significatif figurent sur les listes du Code zoosanitaire de l'OIE.

89. L'Accord SPS autorise les Membres de l'OMC à décider si les recommandations minimales de l'OIE peuvent être une base adéquate pour atteindre le niveau de protection qu'ils jugent approprié. Ce n'est pas le rôle d'un organisme international de déterminer le niveau approprié pour un pays souverain. Les directives minimales de l'OIE, qui n'ont pas un caractère obligatoire, constituent une option que les pays importateurs devraient prendre en compte lorsqu'ils traitent le risque d'entrée de la maladie. Il incombe au pays importateur de s'assurer, grâce à une analyse des risques, que ces directives sont suffisantes en elles-mêmes pour permettre aux pays d'atteindre un niveau de protection jugé approprié.

90. Je vais maintenant parler des "maladies". L'éviscération seule ne permettrait pas d'obtenir le niveau de protection jugé approprié par l'Australie. D'autres facteurs se répercuteront sur le niveau de risque, y compris le fait que l'agent pathogène peut être présent dans la chair et le sang. Une évaluation plus détaillée de ce problème est présentée dans la réponse d'octobre 1997 de l'Australie à la question 13 qui a montré que le muscle, le tissu rénal résiduel, les arêtes, les branchies, la peau et ses annexes, la tête avec ses organes spécialisés, et le sang, spécialement dans les restes des vaisseaux sanguins principaux, les régions hautement vascularisées et les lits capillaires étaient les principaux tissus susceptibles d'héberger des agents pathogènes après l'éviscération. La Commission pour les maladies des poissons a apparemment décidé, sans aucune forme d'évaluation des risques, que l'éviscération constitue un traitement efficace des poissons permettant de ramener la présence des pathogènes à des niveaux acceptables.

91. Contrairement aux animaux terrestres, il n'y a aucun exemple indiscutable de la propagation des ichtyopathologies par l'intermédiaire de produits destinés à la consommation humaine. Toutefois,

comme cela a déjà été souligné auparavant dans la première présentation de l'Australie, ce problème doit être considéré dans le contexte de la situation qui prévaut dans la plus grande partie du monde, où la plupart ou la totalité des maladies constituant un sujet de préoccupation sont endémiques, si bien qu'il y a peu de chance de déterminer avec certitude la source des foyers de maladies des salmonidés. En réalité, une fois la maladie installée, le coût élevé des études scientifiques destinées à rechercher la source et la voie d'entrée peut avoir une priorité moins importante en ce qui concerne l'utilisation des budgets gouvernementaux pour lutter contre la maladie. Les maladies des salmonidés ont continué à se propager dans tout l'hémisphère nord, entraînant des pertes de production et des conséquences économiques significatives, malgré les directives de l'OIE qui ont été conçues pour réduire le risque de propagation de maladies. Ce qu'affirme l'Australie, c'est qu'à un moment donné, on aura une preuve indiscutable de la propagation des maladies des animaux aquatiques par l'intermédiaire de produits destinés à la consommation humaine. Merci M. le Président. J'aimerais toutefois annoncer que nous aurons d'autres questions concernant les réponses des experts.

Le Président

92. Merci beaucoup. Avez-vous la déclaration que vous venez de faire par écrit? Même si elle n'est pas nécessaire pour l'enregistrement, il peut être utile pour les experts, pour essayer de répondre, d'avoir le texte de référence parce qu'il est très dense. Si vous l'avez par écrit, peut-être puis-je en faire une copie?

Australie (M. Ric Wells)

93. Nous pourrions fournir une version finale de cette déclaration dans peu de temps, M. le Président.

Le Président

94. Je pense que, peut-être, il pourrait être utile d'avoir cette déclaration avant de demander aux experts d'essayer de répondre.

Australie (M. Ric Wells)

95. Nous pouvons fournir une version provisoire maintenant.

Le Président

96. Le Secrétariat pourra peut-être faire en sorte qu'elle soit rapidement reproduite. Je présume que les experts préfèrent attendre d'avoir le document avant de répondre. Si vous êtes prêts à dire quelque chose maintenant, nous pouvons commencer.

M. Winton

97. Je ne vais pas faire de commentaire concernant les domaines de l'évaluation des risques mais

98. Parfois, il a y des sujets qui font l'objet d'un désaccord entre les pays, un pays peut désirer ajouter une maladie, un autre peut objecter qu'il faut retirer une maladie et dans ce cas, nous essayons de statuer grâce aux données scientifiques. J'ai même apporté un exemplaire des commentaires australiens qui ont été discutés lors de la mise au point de la dernière version et nous avons trouvé ces commentaires, dans l'ensemble, très utiles, et les arguments bien construits. Dans cette procédure, nous apprécions les commentaires et les efforts importants que l'Australie, le Canada et d'autres pays ont fournis, par l'intermédiaire du délégué de l'OIE.

99. Je pense également que la liste des maladies transmissibles de l'OIE, même si elle varie quelque peu par rapport aux maladies terrestres dans son objectif, constitue une norme minimale sur laquelle on peut s'accorder. Selon l'OIE, dans les situations non couvertes par elle, les négociations bilatérales ou même la procédure à laquelle nous assistons aujourd'hui peuvent être nécessaires. De façon générale, la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE se sont référées à la fois à l'absence de preuves documentées d'une transmission par les produits éviscérés, à des expériences personnelles, et en fait à certaines études non publiées, pour considérer l'utilisation de l'éviscération comme une méthode grâce à laquelle les risques peuvent être réduits à des niveaux qui les maintiennent en dehors de la catégorie, généralement acceptée, des maladies à déclaration obligatoire chez le poisson vivant.

100. Je ne pense pas que quiconque puisse imaginer qu'il n'y a aucune possibilité de transmission de maladies des poissons ou d'autres maladies animales dans diverses situations. Mais la Commission pour les maladies des poissons, du moins en l'absence de preuves scientifiques du contraire, a considéré l'éviscération comme une façon d'aborder ce problème, voire de l'éliminer effectivement du champ d'application des textes de l'OIE. Il y a certainement des cas.

Le Président

102. Merci beaucoup, peut-être puis-je maintenant demander à Mme Wooldridge si elle voudrait répondre à l'Australie.

Mme Wooldridge

103. Oui, il y a un ou deux domaines sur lesquels je voudrais m'exprimer et qui, je pense, relèvent de l'évaluation des risques et de la méthodologie de l'analyse des risques. J'ai bien noté le commentaire selon lequel le type d'évaluation des risques le plus approprié dépend de l'examen des

Le Président

111. Merci beaucoup. Puis-je demander si M. Rodgers veut répondre à l'Australie? Vous avez la parole.

M. Rodgers

112. Merci M. le Président. Un des avantages de venir en dernier est que vous n'avez pas beaucoup de choses à dire, puisque les autres experts l'ont déjà dit pour vous et dans ce cas, dans une certaine mesure, cela se vérifie. Donc je serai bref. Lors de la dernière réunion biennale internationale de l'Association européenne d'ichtyopathologies à Edimbourg, en septembre de l'année dernière, nous avons organisé un atelier de travail sur l'évaluation des risques pour la santé des animaux aquatiques. Dans une pièce de 120 places assises, il ne restait que des places debout. Cette réunion était libre d'accès pour toute personne présente à la conférence principale. Nous avons traité de nombreuses questions qui avaient été posées par les deux parties lors de leur présentation. Ce qui est ressorti de la réunion, cela n'a pas été seulement un sentiment de satisfaction d'avoir vraiment réussi à réunir des gens pour parler de ce sujet, mais la constatation qu'il manque dans certains domaines importants de la santé des animaux aquatiques des données susceptibles d'être utilisées pour des évaluations des risques qualitatives ou quantitatives. Ce sont surtout les domaines en relation avec la sensibilité des espèces, les techniques diagnostiques, les paramètres de survie des pathogène3573 Tw (ije, nous

Le Président

122. Merci. D'autres réponses? M. Rodgers.

M. Rodgers

123. Oui, la seule chose que je dirais en réponse à cela est que vous pouvez réduire la faible probabilité en un risque encore plus faible, si vous voulez, en optant pour certains facteurs de réduction des risques, comme je l'ai fait observer ce matin. A partir du moment où ces facteurs de réduction des risques ont été acceptés par les deux parties, je ne vois pas pourquoi il y aurait encore

préoccupent. Il peut s'agir de conséquences simples ou de conséquences très complexes. Par exemple, nous évoquons la probabilité d'importation d'une maladie, mais c'est peut-être la conséquence la plus simple que nous pouvons envisager dans ce cas. Donc, l'importation d'une maladie est une conséquence. Nous pouvons alors penser à une autre conséquence, peut-être, comme l'épidémie de cette maladie. Maintenant, l'importation d'une maladie peut ou ne peut pas conduire à une épidémie. La première conséquence peut entraîner d'autres conséquences différentes, dont certaines peuvent se produire, alors que d'autres non. Si vous avez un modèle quantitatif, vous pouvez vraiment modéliser cela et envisager les différentes conséquences comme des étapes successives, et vous pouvez donc travailler sur la probabilité d'importation de la maladie, puis sur la probabilité que l'entrée de cette maladie provoque une épidémie dans une espèce donnée ou dans toutes les espèces ou dans tout ce qui vous intéresse. Vous pouvez également avoir comme paramètre, sur votre liste de conséquences qui vous préoccupent et que vous avez classées, la perte de biens économiques. Je ne suis pas un spécialiste en économie et je ne prévois pas d'essayer de décrire cela plus en détail - j'ai juste écrit une perte financière de tant due à cette épidémie. Vous pouvez en fait ajouter ce paramètre à votre modèle et travailler sur la probabilité de cette perte, même si toutes ces probabilités auront certainement de grandes limites d'incertitude.

128. Donc quantitativement, pour chacune de vos conséquences à fort impact, vous pouvez travailler sur les probabilités d'apparition. Vous avez évalué ce risque, vous avez évalué la perte de cette quantité d'argent. Ce que vous avez alors, si on suppose que tout le monde est d'accord avec la méthodologie employée et que c'est la probabilité de perdre cette quantité d'argent ou la probabilité de survenue de cette épidémie ou quoi que soit, ce que vous avez alors, c'est une décision de gestion de risques, "est-ce acceptable?". C'est assez différent de votre évaluation des risques. Vous avez vraiment inclus vos conséquences à fort impact dans votre évaluation des risques en calculant la probabilité que chaque événement se produise. Mais sommes-nous préparés à accepter cette probabilité de survenue d'une épidémie? Sommes-nous préparés à accepter ces séries particulières de conséquences? Il est très difficile de prendre une décision, mais une façon potentielle d'agir est d'entreprendre vraiment quelque chose de comparable à une évaluation des risques, mais plutôt une analyse du rapport coûts/avantages. On peut aussi le faire quantitativement: si on est en présence de quelque chose qui a une faible probabilité de se produire, on peut regarder comment évoluent les avantages, s'ils augmentent en absence d'intervention, et comparer les deux - comme je l'ai dit, une analyse des coûts/avantages peut être effectuée avec la même méthodologie que l'évaluation des risques, dans le sens où vous pouvez mettre des incertitudes en ce qui concerne vos avantages aussi bien qu'en ce qui concerne votre potentiel d'importation de la maladie. Donc, c'est la façon peut-être la plus directe avec laquelle j'envisage les choses pour trancher effectivement ce type particulier de problème. Mais j'admets que c'est un problème difficile et il est évident que différentes personnes, provenant de différentes régions, avec différentes formations et différentes perceptions et différentes cultures, appréhenderont des risques différents de façons différentes, eu égard à leur acceptabilité dans le monde. Donc, comme je l'ai dit, je recommanderais quelque chose qui ressemble à une analyse du rapport coûts/avantages qui, bien sûr, est aussi longue et difficile et prend beaucoup de temps mais voilà où nous en sommes.

Le Président

129. Merci beaucoup. M. Winton?

M. Winton

130. Juste peut-être un bref commentaire. M. Murray a certainement raison lorsqu'il dit que les conséquences de l'introduction de certaines maladies peuvent être assez importantes dans certains cas, mais certainement pas dans tous les cas. Les conséquences peuvent varier de presque aucun effet à un niveau devant être géré. Par exemple, lorsque le virus de la septicémie hémorragique virale a été introduit par, probablement, du poisson marin non éviscéré dans les élevages de turbots au

Royaume-Uni, le Royaume-Uni a perdu son statut de zone indemne de cette maladie mais celle-ci a pu bénéficier de mesures quaranténaires et a été éliminée et le Royaume-Uni a maintenant regagné son statut de zone indemne. Donc, alors que les conséquences pouvaient être très importantes, elles ont été contenues et gérées. L'Australie a certainement observé chez le poisson sauvage l'impact de l'introduction d'une pathologie sur, par exemple, la mortalité du pilchard qui, je pense, est probablement la mortalité la plus importante jamais enregistrée sur la planète chez le poisson sauvage. Lorsque une maladie est introduite dans un stock sauvage, elle devient plus difficile à éliminer. Dans le cas, par exemple, de la myxobolose, qui a été introduite aux États-Unis à partir de l'Europe, cette maladie s'est révélée pratiquement impossible à éliminer de zones importantes en raison de sa présence chez le poisson sauvage.

131. Les conséquences peuvent également varier d'une portée biologique, qui peut se manifester par des pertes de stocks naturels de poissons, à une portée économique, qui concerne généralement l'aquaculture. Donc, je suis totalement d'accord avec Mme Wooldridge lorsqu'elle affirme que l'évaluation des risques peut également inclure, par exemple, ce type de conséquences, et qu'elle doit peut-être essayer de quantifier ces conséquences.

132. Tout à l'heure M. Wells a parlé de la furonculose, comme exemple de maladie qui n'est pas sur la liste des maladies à déclaration obligatoire de l'OIE probablement en raison de sa vaste dissémination. C'est également parce cette maladie est maintenant gérable dans le contexte de l'aquaculture, grâce à l'utilisation de produits thérapeutiques ou de vaccins qui permettent de rendre cette maladie moins préoccupante pour l'industrie de l'aquaculture. L'Australie a également une souche de furonculose qui n'est certainement pas virulente selon son jugement et la furonculose constitue donc un exemple de maladie qui peut être plus préoccupante dans certaines régions et moins dans d'autres, mais je ne pense pas que son absence en Australie et sa présence dans les autres parties du monde permettent d'argumenter qu'il faut la considérer comme un cas particulier. Je pense qu'il y a de nombreux cas de maladies qui sont présentes dans d'autres régions du monde, ou même des souches qui sont déjà présentes en Australie, qui peuvent être importantes d'une façon ou d'une autre. Donc, à la fois, la fourchette de probabilité d'importation va de presque zéro à une valeur très élevée, mais les conséquences peuvent également varier, et aller de très mineures à relativement considérables, selon la région où la maladie a été introduite, selon l'agent pathogène, et selon les espèces de poissons. Il est pratiquement impossible pour la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE ou peut-être pour tout groupe d'experts de prévoir toutes ces variations. C'est ce qui fait la force, je pense, des évaluations de risques, car vous pouvez alors commencer à estimer ces probabilités et ces conséquences d'une façon plus quantitative, qui peut être discutée plus clairement. Merci.

Le Président

133. Merci. Bien, c'étaient les réponses à la question australienne. Il est maintenant une heure moins cinq et c'est probablement le moment de s'arrêter pour déjeuner. Mais avant de suspendre la réunion, j'aimerais demander si les parties ont d'autres questions. Certainement en ce qui concerne l'Australie; pour le Canada, peut-être également.

Canada (Mme Valery Hughes)

134. Non pas pour le moment.

Le Président

135. Bon, il y aura d'autres questions provenant de l'Australie cet après-midi. Bien, retrouvons-nous ici à 15 heures, nous avons cette pièce à – M. Wells.

Australie (M. Gardner Murray)

136. M. le Président, Gardner Murray, je n'ai pas de question à poser maintenant mais j'aimerais faire une observation sur un des commentaires de M. Winton, qui concernait la mortalité du pilchard.

Mme Wooldridge

144. Je pense qu'actuellement cela reste probablement encore une exception mais je crois qu'il y a

présence de résidus de pesticide dans les aliments - qui n'est pas le sujet de la discussion ici. La notion d'évaluation des risques est partiellement comparable par nature: vous voulez comparer les risques d'une activité par rapport à une autre activité; si l'évaluation des risques trouve, ou si on trouve au fur et à mesure que les domaines se développent, que ces deux activités présentent de grandes différences, qui se traduisent par deux niveaux de risques différents, vous aurez un aperçu de la situation, qui vous dira ce que nous pensons et ce que nous essayons de comprendre de la façon dont cette différence a surgi - mais est-ce vraiment ce que nous voulons? L'objectif est-il de maintenir cette politique différentielle? Ou souhaite-t-on examiner cette différence pour modifier les politiques et les pratiques de façon à égaliser les deux risques soit en augmentant l'un, en diminuant? Par conséquent, l'objectif de l'évaluation des risques est en partie spécifique, et en partie général.

Le Président

154. Merci. Je considère que c'est la réponse sauf si quelqu'un désire ajouter quelque chose à cela. Merci.

Australie (M. Gardner Murray)

155. En ce qui concerne l'Australie, nous soutenons que nous avons effectué une évaluation des

adjoindre des nombres ou des probabilités ou des distributions de probabilités. Alors, nous pourrions avoir une conversation cohérente. Si nous ne pouvons avoir une conversation cohérente, nous ne faisons que tourner en rond.

Le Président

162. Merci. M. Rodgers.

M. Rodgers

163. Merci à Mme Wooldridge et à M. Burmaster parce que réellement vous venez de répondre effectivement à la question 2, qui est exactement ce que je voulais dire, mais ils l'ont fait pour moi. On peut être gêné par la terminologie puisqu'il y a toujours une possibilité que quelque chose se passe mais on peut y attacher une probabilité, c'est plus compréhensible. Je ne voulais pas rendre les choses plus confuses pour le Groupe spécial dans mes réponses écrites. Ce que je voulais dire seulement, ce que j'aimerais ajouter, c'est que même avec une distribution de probabilité ou une estimation, vous

Mme Wooldridge

169. La réponse est, je pense qu'elle est la suivante, c'est qu'à nouveau, je serais d'accord avec M.

cela s'est déjà produit dans un cas particulier, vous avez votre preuve. Dans le cas contraire, si vous avez vraiment suivi vos voies jusqu'au bout et que vous avez fait une évaluation quantitative, à nouveau, vous arriverez à une probabilité que cela survienne, même si vos données ne sont pas très complètes, vous aurez une probabilité avec des incertitudes très importantes.

Le Président

176. Merci. M. Burmaster.

M. Burmaster

177. J'estime qu'à un niveau plus général, je travaille dans une profession où - cela paraît peut-être un peu contradictoire - mais où il n'y a pas de probabilité nulle. Il y a toujours un risque de quelque chose - il y a toujours un risque, même pour des événements très rares - il y a toujours une probabilité, petite, infime, mais supérieure à zéro, que la conséquence indésirable se produise. Par exemple, dans les lois de physique statistique (cet exemple existe depuis une cinquantaine d'années et il est cité dans de nombreux manuels), il y a une petite probabilité que nous mourrions tous d'étouffement dans cette pièce dans la prochaine minute. Comment cela pourrait-il se produire? Par quoi pouvons-nous commencer à en discuter? Eh bien, les lois mécaniques statistiques des molécules d'air et des molécules d'oxygène et d'azote qu'il y a dans cette pièce à l'instant présent font qu'il y a une probabilité très faible, supérieure à zéro, que toutes ces molécules se rassemblent dans le coin de cette pièce à un moment donné de la prochaine minute et restent là pendant un temps suffisamment long, juste une fluctuation normale, pour que nous mourrions tous. La probabilité que cet événement survienne est-elle nulle? Non. Eh bien, quel est son degré de probabilité? Il est plutôt faible, probablement si faible qu'il nous serait difficile de le calculer mais il n'est pas nul. Donc, pour en revenir à cette question: "Y a-t-il une probabilité qu'une maladie puisse être introduite d'un pays 1 dans un pays 2?" Pouvons-nous écarter cette éventualité et dire que la probabilité que cet événement survienne est nulle? Non. Nous ne pouvons jamais dire qu'il y a une probabilité zéro. Qu'elle soit faible ou importante, nous devons avoir des chiffres pour la déterminer.

Le Président

178. M. Winton.

M. Winton

179. Probabilité et chiffres mis à part, et j'ai spécifiquement essayé de rester à l'écart de ce débat, et si vous aviez vu mes notes en mathématiques lorsque j'étais étudiant, vous comprendriez pourquoi. D'un point de vue plus ichtyopathologique, la réponse, et c'est une opinion largement partagée, est que cette probabilité est, par rapport à d'autres sources d'introduction d'ichtyopathologies dans le cas des maladies aquatiques, est relativement faible avec les produits destinés à la consommation humaine. Vous avez raison en ce qui concerne le cas des [jambons], par exemple, et de la fièvre aphteuse, ou d'autres produits, par rapport à la peste porcine africaine - on a des estimations montrant qu'il y a un risque; ces produits, destinés à la consommation humaine, comportent un risque de pathologies animales. Toutefois, il y a tant d'informations scientifiques mettant en corrélation les maladies avec les déplacements des poissons vivants et des gamètes, alors qu'il y a une *absence* de données scientifiques établissant une corrélation avec d'autres produits destinés à la consommation humaine, que la prépondérance des données semble montrer que le risque est assez faible. En outre, comme je l'ai dit dans mes commentaires, il existe quelques études non publiées de personnes qui ont activement recherché des maladies dans des produits destinés à la consommation humaine et qui ont été incapables de les trouver, du moins avec les méthodes standard. Je ne pense pas que quiconque pourrait dire que cela ne s'est jamais produit mais du moins, je pense, c'est mon opinion, que la probabilité est assez faible par rapport peut-être, par rapport à d'autres sources de risque, que ce soit

les bateaux, les touristes ou tout produit importé, tous ces paramètres ne présentent pas un risque nul. Jusqu'à preuve du contraire, je pense que le risque est jugé assez faible.

Le Président

180. L'Australie.

Australie (M. Gardner Murray)

181. Merci. Je pense que les réponses à cette question indiquent plus ou moins qu'en fait les produits salmonidés peuvent contenir des agents exotiques, en termes de produits. En termes relatifs, comme M. Winton l'a dit, bien, les gamètes et tout le reste font courir un risque plus important mais, néanmoins, cela peut se produire. Juste pour poursuivre sur ce point, M. le Président, j'aurais une liste assez longue de questions ici, et, j'aimerais que vous acceptiez mes excuses, mais elles portent d'une certaine façon sur le problème de l'absence de preuves que vous avez évoqué. Que fait un pays s'il n'y a pas de preuves? Attend-il jusqu'à ce que le problème arrive - et dit-il alors "Oh alléluia, nous avons maintenant notre preuve!" ou prend-il des mesures, c'est-à-dire adopte-t-il l'approche australienne? Je m'excuse si je suis assez long et assez compliqué aujourd'hui et j'apprécierais beaucoup d'avoir des réponses. Etant donné le coût élevé de la recherche consacrée aux épidémies de maladies dans les cas où la cause n'est pas immédiatement apparente, la détermination de la cause d'une épidémie peut être une priorité assez faible comparée à la mise en oeuvre de mesures de prévention de la maladie. Dans les pays où un grand nombre, voire la totalité des maladies constituant un sujet de préoccupation existe de façon endémique, il est probable que la cause de toutes les nouvelles épidémies de ces maladies endémiques serait recherchée de façon suffisamment approfondie pour en déterminer l'origine. Des foyers de ces maladies endémiques provoqués par des produits importés destinés à la consommation humaine peuvent-ils apparaître et ne pas être constatés? Des foyers de maladies endémiques causés par des souches nouvellement introduites peuvent-ils apparaître et ne pas être constatés?

Le Président

182. M. Winton.

M. Winton

183. Certainement, il serait peut-être difficile, voire impossible, de mettre en évidence de très faibles niveaux d'introduction dans l'historique d'un bon nombre de cas. Vous avez raison, certains d'entre eux demanderaient des recherches coûteuses. Dans quelques cas, des recherches ont été entreprises et nos laboratoires, se servant d'outils moléculaires, commencent maintenant à retracer une partie de l'épidémiologie de certains foyers. Ce type d'approche sera utile, je pense, à cet égard, mais je ne pense pas que quiconque puisse dire, "non, parmi tous les cas de furonculose de l'Amérique du Nord, est-il possible que certains puissent vraiment provenir du saumon de l'Atlantique importé de Norvège et ne pas être un problème de maladie endémique?". Nous ne pourrions pas le savoir. Donc, votre hypothèse est correcte. Toutefois, dans les cas de foyers inhabituels, comme par exemple lorsqu'une septicémie hémorragique virale a été trouvée la première fois en Amérique du Nord, on consacre beaucoup d'études à cela. Dans notre laboratoire, nous avons recherché ces souches au niveau moléculaire, nous avons depuis lors des façons d'identifier ces souches de façon unique et nous avons désormais un mécanisme de surveillance en place qui nous permet de différencier les souches européennes et la souche nord-américaine. Donc, du moins pour cette maladie particulière et dans ce cas particulier, ce travail est effectué et nous savons que tout l'isolement de l'agent de la septicémie hémorragique virale en Amérique du Nord, toutes les souches individuelles ont fait l'objet d'un sérotypage dans notre laboratoire et qu'ils sont tous d'origine nord-américaine. Donc, dans certains

cas nous savons cela. Mais dans l'historique de bon nombre de cas, non, nous ne le savons pas - ou pour des pathologies ayant une priorité plus faible.

Le Président

184. Merci beaucoup. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

185. Juste un autre commentaire très bref concernant une maladie complètement différente. Je peux dire, d'après mon expérience personnelle, pour avoir essayé de distinguer les différentes sources d'une maladie particulière comportant des manifestations cliniques et pathologiques similaires, que vraiment, même lorsque vous savez quelles sources différentes rechercher, il peut être très difficile de décider si vous avez une maladie différente, provenant d'une source différente, ou s'il s'agit d'un autre foyer endémique. Rien à voir avec le poisson, dans ce cas particulier dont je parle.

Le Président

186. Merci. M. Rodgers.

M. Rodgers

187. Je voudrais juste faire un écho à ce que Jim Winton a dit. Je voudrais juste ajouter également qu'il est beaucoup plus facile de caractériser et d'identifier l'agent pathogène responsable dans un foyer de maladie clinique qu'il ne le serait, par exemple, dans un programme de surveillance de routine. Lorsque vous faites une surveillance de routine, sauf si vous avez sélectionné le poisson, c'est-à-dire dans ce cas ceux qui ont l'air malades ou mourants ou pathologiques, pour pondérer effectivement votre échantillon en vue de trouver quelque chose, vous êtes vraiment confrontés aux limites de vos tests de détection, qui est un paramètre que j'ai déjà mentionné ce matin. La surveillance de routine vous donne presque toujours un résultat négatif, si vous voulez, mais en fonction des limites des tests de détection.

Le Président

188. Merci beaucoup. M. Winton.

M. Winton

189. Peut-être un commentaire de plus, c'est que face à cela, il y a aussi un facteur qui complique les choses. Je voulais le mentionner aujourd'hui et ce moment-ci convient aussi bien qu'un autre. Il s'agit du fait que, comme les méthodes de détection s'améliorent, il apparaît toujours maintenant des cas que vous n'auriez pas détectés auparavant ou des porteurs subcliniques de faibles concentrations et des agents pathogènes, qui ne correspondent pas tous, bien sûr, à des introductions de maladies mais qui sont de premières observations. Je pense que, souvent, il nous est difficile de ne serait-ce que distinguer ce qui est en fait une introduction et ce qui est en fait une découverte, en raison de l'amélioration des méthodes diagnostiques. Souvent, le premier cas de maladie dans un pays est supposé, au début, être lié à une importation jusqu'à preuve du contraire, mais je pense que nous avons quelques expériences maintenant suggérant que de nombreux cas sont simplement dus à de meilleures méthodes de détection et à l'accroissement du nombre d'observations. Dans le cas du Canada et de l'Australie, concernant les distributions de toutes les maladies qui ont été mentionnées, je ne pense pas qu'elles soient connues avec certitude dans ce cas particulier. La situation deviendra plus claire au cours des dix prochaines années.

Le Président

198. Avant de poursuivre sur un autre sujet, le Canada voudrait-il faire un commentaire sur ce point?

Canada (Mme Valery Hughes)

199. Je ne vais certainement pas faire de commentaire sur la science. J'aimerais juste savoir si je peux demander un éclaircissement comme les questions s'accumulent et qu'elles deviennent de plus en plus longues, il est de plus en plus difficile pour nous de les suivre et j'aimerais savoir si nous pourrions avoir une copie de ces questions. Cela nous faciliterait certainement les choses.

Australie (M. Gardner Murray)

200. Eh bien, la bonne nouvelle, c'est qu'il ne reste plus que deux questions à poser. Je suppose que la mauvaise nouvelle est qu'elles sont toutes les deux assez longues, donc je m'en excuse. Nous avons dû apporter différentes modifications à ces questions après le déjeuner et c'est pourquoi je n'ai pas pu les taper et vous les donner. Je m'en excuse.

201. L'avant-dernière question est adressée à M. Winton, et je pense que vous avez déjà répondu partiellement ce matin mais j'aimerais avoir une petite clarification. M. Winton, vous avez dit que la Commission pour les maladies des poissons était unanime à penser que l'éviscération constitue une mesure efficace pour réduire de façon importante le risque de transmission de maladies à déclaration obligatoire. Quel est votre point de vue concernant l'efficacité de l'éviscération par rapport à d'autres maladies importantes comme le syndrome ulcératif épizootique, ainsi que l'encéphalopathie et la rétinopathie virales. Cela s'applique-t-il au cas des poissons récoltés après un abattage d'urgence, c'est-à-dire une éviscération, ou l'éviscération du saumon canadien permet-elle d'obtenir le même degré de réduction de l'infectiosité pour tous les pathogènes identifiés dans le Rapport final?

Le Président

202. M. Winton.

M. Winton

203. C'est une question difficile. Je pense avant tout que je dirai qu'il n'est pas totalement juste de dire que la Commission pour les maladies des poissons a le sentiment que l'éviscération pourrait en soi diminuer les maladies à déclaration obligatoire et qu'on pense par conséquent qu'elle soit une mesure recommandée. Dans une très large mesure, et je pense que c'est important de clarifier cela, la Commission a été unanime dans son sentiment que les produits éviscérés en eux-mêmes représentent un risque suffisamment faible pour qu'il ne soit pas nécessaire que la Commission les prenne en considération. Nous étions plus préoccupés par les produits de l'aquaculture, en particulier le transport international de poissons vivants et d'oeufs. Comme plusieurs pays l'ont fait, on a supposé que si le produit était éviscéré, qu'il provienne d'une source sauvage - ou même d'une installation d'aquaculture dans laquelle un foyer de maladie apparaissait -, l'éviscération avait pour résultat que le produit ne relevait plus des recommandations de l'OIE. Donc, nous n'avons pas nécessairement une opinion, par elle-même, concernant l'éviscération, sinon qu'elle semble réduire le risque de façon suffisamment significative pour qu'il cesse de nous intéresser à ce stade. Si les preuves scientifiques montrent que les produits éviscérés présentent un risque, alors peut-être pourrions-nous revenir sur cette opinion. Nous avons pris, par exemple, en considération les poissons non éviscérés servant d'appât et nous nous sommes demandés s'il fallait ou non les inclure comme une source de discussion, mais actuellement, nous n'en discutons pas non plus.

204. En plus de dire qu'on pensait que l'éviscération des poissons réduisait les maladies à

assez large. Nous allons certainement avoir des difficultés à essayer de décider comment définir cette nouvelle entité. J'ai demandé, par exemple, à M. Ron Hedrick (de la Commission pour les maladies des poissons) de nous aider à définir les iridovirus du poisson. C'est comme vous l'avez dit, un travail en cours, que nous affinons au fur et à mesure. Mais je dirais, et vous devez me croire sur ce point, que j'estime qu'il n'y a pas de biais particulier vis-à-vis de la situation de l'Australie pour le cas de l'anémie infectieuse du saumon par rapport à la nécrose hématopoïétique épizootique.

Le Président

210. Juste dans l'intérêt du Groupe spécial, j'aimerais savoir si vous pouviez expliquer ce que sont la nécrose hématopoïétique épizootique et l'anémie infectieuse du saumon.

M. Winton

211. Oui. Il s'agit de maladies dues à un

Canada (Mme Valery Hughes)

217. Merci.

[Pause]

Le Président

218. Merci d'avoir observé à peu près respecté le délai de cinq minutes. Vous avez la parole.

Canada (Mme Valery Hughes)

219. Merci M. le Président, et merci également de nous avoir accordé ce délai. Nous n'avons pas de question à poser pour le moment.

Le Président

220. Bien, dans ce cas, cela semble nous conduire à la fin de cette phase de la réunion. Peut-être pouvons-nous maintenant poser les questions du Groupe spécial*

M. Burmaster

223. Je suis à la question 17 maintenant renumérotée. Je ne comprends pas complètement la question donc j'aimerais mieux que nous procédions par la fin de l'alphabet pendant un moment. Je suis désolé.

Mme Wooldridge

224. Je dois dire que je crois comprendre ce que la question signifie mais je n'en suis pas tout à fait sûre. Donc, j'aimerais savoir s'il est possible de donner quelques explications sur cette question.

Le Secrétaire (M. Joost Pauwelyn)

225. La question fait référence à la troisième condition requise invoquée par le Canada, l'idée qu'il faut évaluer les mesures SPS que l'on veut prendre en considération. Donc si on pense que c'est une condition requise, suffit-il d'évaluer chaque option séparément? Où doit-on, lorsque l'on a fait cette évaluation, comparer les différentes options, comparer et examiner le risque relatif par rapport à chacune de ces options et à la fin, justifier l'option choisie en fin de compte et montrer que cette option réduit de façon appropriée votre risque?

Mme Wooldridge

226. Si on commence par le milieu de cette question, en premier lieu, si on fait effectivement une évaluation quantitative pour chacune des options considérées, les réponses donneront automatiquement une comparaison des différentes options. Par conséquent, si on a fait une évaluation quantitative, je pense que la question est redondante, ou du moins la partie centrale de la question est redondante. Je pense, en ce qui concerne le fait de donner une explication rationnelle sur le choix de telle ou telle mesure, que si les mesures sont jugées acceptables pour toutes les autres personnes impliquées dans la question prise en considération, on n'aura pas besoin de donner d'explication rationnelle parce qu'elles seront acceptées sans autre forme d'explication. Si elle ne sont pas acceptées, alors il faut donner une explication rationnelle si l'on veut persuader quelqu'un de les accepter. Donc, à nouveau, je ne vois pas en quoi il y a une question, la réponse est presque automatique. S'il y a - et je pense que j'ai en fait répondu à cette question ce matin lorsque j'ai répondu aux questions qui ont été posées en plus des questions initiales - mais s'il y a plusieurs options que l'on peut envisager, alors si on va dire que les risques liés à l'importation d'un produit particulier sont inacceptables, on doit avoir examiné la combinaison la plus rigoureuse possible de garanties et avoir conclu que les risques étaient encore inacceptables, pour démontrer de façon satisfaisante le bien-fondé du refus des importations. Est-ce clair? Ai-je répondu à la question? J'ai fait de mon mieux pour répondre à cette question, de toute façon.

Le Président

227. C'est très utile, merci. M. Burmaster voulez-vous dire quelque chose à ce sujet?

M. Burmaster

228. Non. Ayant entendu cette réponse, je n'ai rien à ajouter.

Le Président

229. Merci. Puis-je juste clarifier si – bon, oui. Bien, je pense que sauf si quelqu'un désire traiter cette question, peut-être pouvons-nous aller à la question 3. Maintenant, il s'agit d'une question

principalement adressée à M. Rodgers mais elle a également un rapport avec quelque chose qui est venu du Canada, donc peut-être pourrions-nous commencer par M. Rodgers.

M. Rodgers

230. Oui, merci M. le Président. Je ne voulais pas rendre les choses plus compliquées en ne citant pas les articles de la littérature publique. J'ai essayé, pour être complet, de répondre à la question qui disait "quel agent pathogène", qui ne disait pas en réalité "quel agent pathogène dans la liste australienne", elle disait juste "quel agent pathogène" donc j'ai essayé d'être complet. Je suis d'accord que la flexibactériose est probablement répandue partout, tout comme l'est *Kudoa* et qu'elle ne constitue probablement pas un sujet de préoccupation. Toutefois, il existe des références dans la littérature scientifique relatives à l'apparition de *Kudoa* chez le saumon canadien, je ne sais pas si les Canadiens en ont connaissance ou pas. Il y a par exemple une référence de Kabata et Whitaker en 1989 qui dit que toutes les espèces de saumons adultes retournant en Colombie-Britannique, de salmonidés du Pacifique, sauf le saumon kéto et le saumon rouge, étaient porteurs de *Kudoa*, isolé dans le muscle cardiaque et je crois qu'on a également signalé cela pendant l'atelier sur *Kudoa* qui s'est tenu à Nanaimo en 1994. Toutefois, comme je l'ai dit, *Kudoa* est répandu partout et je vous accorde qu'il n'est probablement pas un sujet de préoccupation maintenant, d'autant plus que l'Australie l'a retiré de sa liste. En ce qui concerne, l'autre maladie - due à *Parvicapsula*, il existe un rapport rédigé en 1992 par Kent selon lequel on a isolé *Parvicapsula* chez le saumon rouge sauvage au large des côtes de la Colombie-Britannique, près des côtes, je suppose, je ne sais pas, je suppose que c'était dans les eaux canadiennes. Il y a une publication très récente de Kent et coll. en 1997, selon laquelle les saumons rouges adultes, récemment revenus à Weaver Creek depuis l'océan Pacifique, présentaient ce qui a été identifié comme une nouvelle espèce de *Parvicapsula*, qui a pu y être isolée chez eux. Par conséquent, il existe des références bibliographiques, du moins selon mes connaissances en tant que scientifique, sur ces deux espèces - ces deux agents pathogènes plutôt. Mais je serais d'accord qu'ils ne constituent pas un sujet important de préoccupation pour nous aujourd'hui. Cela répond-il à la question? Je pensais qu'il y avait un autre aspect à cela. Oh, la maladie des reins à évolution chronique. Je pense qu'on n'a pas constaté cette maladie chez le saumon du Pacifique adulte, elle apparaît chez les jeunes et après y avoir été exposés lorsqu'ils sont jeunes, la plupart des saumons adultes deviennent résistants, de toute façon, à une exposition ultérieure. Mais je pense qu'on n'a jamais décrit de cas chez les saumons adultes. C'est vrai.

Le Président

231. Merci beaucoup. Je ne sais pas si le Canada désire intervenir sur ce point. Oui, le Canada.

Canada (Mme Valery Hughes)

232. M. le Président, je voudrais juste rappeler au Groupe spécial que le Canada a fait des commentaires sur ce sujet auparavant, dans les commentaires transmis le 18 décembre, et nous nous en tenons à la réponse fournie à la question 2, le 7 octobre. Je pense que M. Rodgers a confirmé ce point. Merci.

Le Président

233. Merci beaucoup. Peut-être pouvons-nous passer maintenant à la question 4, je ne sais pas si M. Rodgers veut bien poursuivre sur cette question.

M. Rodgers

234. Merci M. le Président. Il y a une distinction ici entre le poisson mort et le poisson éviscéré. Je pense que c'est un peu la même chose. En effet, un poisson mort qui n'a pas été éviscéré, ou bien,

en fait, un poisson mort qui a été éviscéré, présentent également des processus autolytiques qui peuvent inactiver certains agents pathogènes simplement parce que le processus de décomposition fait intervenir des enzymes autolytiques. Tout poisson porteur d'agents pathogènes lorsqu'il est éviscéré peut encore présenter une certaine concentration d'agents pathogènes, selon le type d'agent pathogène, comme on nous l'a déjà dit aujourd'hui, parce que le procédé d'éviscération n'est pas totalement efficace pour éliminer tous les pathogènes, en particulier les pathogènes qui sont présents dans le rein, par exemple. L'appareil à éviscération (si on utilise un appareil) a tendance à laisser les reins derrière l'arête centrale du poisson et en outre, les agents viraux, par exemple, peuvent rester dans le sang - mais on ne sait pas combien de temps, et il existe très peu d'études qui ont été consacrées à la survie des agents pathogènes dans le poisson éviscéré, donc je ne pourrais pas dire quelles pourraient être leurs concentrations. Mais comme nous l'a dit Jim Winton, l'éviscération est une méthode efficace pour réduire la concentration, mais on ne sait pas jusqu'où, et on ne sait pas si la concentration ainsi obtenue est acceptable, c'est une toute autre question.

Le Président

235. Bon, merci. M. Winton.

M. Winton

236. Cela concerne la définition des termes "porteurs" et "réservoirs". Dans un sens général, les porteurs et les réservoirs sont des espèces vivantes, soit les mêmes, soit, dans certains cas, une espèce différente, qui servent à maintenir ces infections. Un bon exemple peut être le hareng du Pacifique, dont on sait qu'il est un réservoir important de virus de la septicémie hémorragique virale en Amérique du Nord. Le virus de cette septicémie a été introduit chez certains salmonidés nord-américains mais principalement à partir d'un ensemble de porteurs enzootiques. Un animal mort entre plutôt plus dans la définition des objets susceptibles d'héberger un micro-organisme, c'est-à-dire un objet inanimé qui sert de source potentielle de contamination, comme par exemple des bottes contaminées ou tout autre objet. Le micro-organisme ne peut pas se répliquer dans ce genre d'état et il faut que l'objet inanimé ait été contaminé à un moment donné, puis vous avez alors une courbe de décomposition qui dépend de l'organisme, du temps qui s'écoule et des conditions. Donc, un objet inanimé en général, ou un poisson mort, sont, d'une façon générale, moins préoccupants, dans la mesure où ils ne permettent pas à l'agent pathogène de se répliquer et d'être actif, et ne le maintiennent pas à une concentration qui risque d'être élevée à tout moment.

Le Président

237. Merci beaucoup. Sauf s'il y a quelque chose d'autre à ajouter sur la question 4, pouvons-nous passer à la question 5? M. Rodgers.

M. Rodgers

238. Fondamentalement, oui. Les saumons remontent assez haut dans la chaîne alimentaire. Ils peuvent manger des bribes de chair de saumon. La réponse est oui.

Le Président

239. Merci. Sauf si quelqu'un désire dire quelque chose d'autre là-dessus, nous passerons la question 6 que nous avons déjà traitée et nous irons directement à la question 7. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

240.

M. Rodgers

246. Je pense que la question est liée à la sensibilité de votre méthode de détection. Si vous gardez cela à l'esprit, alors vous ne pouvez pas dire que la maladie est totalement absente si vous ne l'avez pas trouvée, sauf si vous disposez d'une base de données suffisamment importante correspondant à des analyses effectuées régulièrement, et même alors, si vous n'avez jamais trouvé un seul poisson parmi, peut-être des milliers testés, même alors, vous ne pouvez pas dire que la maladie est absente. Cela vous donnera une probabilité - merci j'allais juste le dire -, une [distribution bêta] qui vous indiquera le niveau de probabilité de son absence éventuelle. Peut-être Marion pourrait-elle développer davantage?

Le Président

247. Merci. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

248. Je pense que oui. Si vous ne recherchez pas quelque chose, vous ne le trouverez probablement pas. Vous avez plusieurs problèmes différents ici. Si une maladie n'a pas été trouvée dans une catégorie de poisson, cela peut simplement signifier que nous n'avons pas un test capable de la trouver. Ou cela peut signifier que nous n'avons pas encore testé de poissons et donc effectivement, nous parlons du nombre de poissons qu'on a testés, nous parlons de la sensibilité du test, et si vous n'avez trouvé aucun poisson parmi un nombre donné de poissons que vous avez testés, alors vous avez toujours une probabilité, parce que vous constaterez peut-être que la maladie est en fait présente dans le prochain poisson testé. Vous ne pouvez pas - pour dire qu'il y a une très faible probabilité, et bien à nouveau, vous parlez du nombre de poissons testés. Si vous avez testé tous les poissons qui étaient au nombre de deux et que vous n'avez pas trouvé de maladie, vous ne direz pas nécessairement qu'il s'agit d'une probabilité très faible. Si, sur 10 millions de poissons, vous les avez tous testés et que vous n'avez pas trouvé la maladie, vous avez probablement à faire à une probabilité très faible, étant donné que vous avez eu un test qui vous a permis de la détecter.

Le Président

249. Merci. M. Burmaster.

M. Burmaster

250. Je suis d'accord avec les deux déclarations précédentes et je pense qu'on peut résumer les choses en science ainsi: en science, on ne peut jamais prouver un événement négatif. Vous ne pouvez jamais prouver que quelque chose n'existe pas, la science ne le permet pas.

Le Président

251. Je ne sais pas jusqu'à quel point ces réponses n'ont pas déjà traité la question 9 mais peut-être pouvons-nous regarder cela et voir si c'est le cas. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

252. Je pense qu'elles ont partiellement traité la question 9 mais le format de la question 9 est assez différent, c'est la première phrase: "cette maladie doit-elle néanmoins être prise en considération dans une évaluation des risques effectuée chez le poisson provenant de cette région"? Je pense que la réponse est oui, cette maladie doit être prise en considération dans la mesure où lorsque l'on fait une identification des dangers, ce qui doit être la première étape, c'est de commencer par penser à toutes

les maladies susceptibles d'être présentes chez cette espèce particulière de poissons et ensuite réduire le champ d'investigation - ou alors établir des priorités - et passer aux maladies qui ont été vraiment trouvées chez cette espèce et dans cette région. Ainsi, on les prendra en considération. Ce qu'on pourra alors dire, c'est: "Bon, si elles n'ont pas été trouvées, étant donné ce qui a déjà été dit lors de la question précédente, et si quelque chose d'autre a été trouvé, alors il faut peut-être obtenir plus de détails pour l'évaluation des risques initiale ou/et envisager une évaluation quantitative, où les maladies qui ont déjà été constatées seront peut-être prioritaires.

253. Si vous pensez disposer de tests de sensibilité comparable, ce qui n'est peut-être pas le cas, et si vous supposez que vous avez testé un nombre égal de poissons pour les deux maladies, ce qui n'est peut-être pas le cas non plus, si vous avez trouvé une maladie mais pas l'autre, il est fort probable que les risques seront plus élevés, globalement, pour la maladie que vous avez trouvée. Donc, si vous désirez poursuivre l'argumentation quantitative et faire une évaluation quantitative basée sur la prévalence de la maladie que vous avez effectivement constatée et si vous trouvez que cela vous donne un risque qui est, lorsque vous l'avez quantifié, assez faible pour être acceptable, vous pouvez considérer qu'il vous est possible de dire en toute sécurité (si vous êtes d'accord avec l'utilisation du terme "sécurité"), que quelque chose qui a une prévalence plus faible aura une probabilité encore plus faible d'être importée, et que donc le risque est également acceptable. Si vous arrivez à la conclusion que la maladie qui a été trouvée, qui a donc une prévalence probablement plus élevée, présente un risque trop élevé pour être acceptable, et qu'il n'y a aucune garantie ou mesure de réduction de la maladie que vous puissiez mettre en place, et qu'il vous reste par conséquent quelque chose qui, en raison de cette maladie, présente, selon vous, un risque trop élevé pour être acceptable, il importe peu que d'autres maladies soient présentes ou pas, parce que de toute façon vous ne l'aurez pas, parce que c'est trop risqué pour *cette* raison. Donc, vous prenez en considération tous ces éléments, mais la différence observée en pratique, en dernière analyse, dépend des circonstances exactes mais vous pouvez également objecter qu'en fait, vous n'avez peut-être pas besoin de vous inquiéter autant, étant donné la stipulation, puisque vous avez fait les tests et que vous disposez d'un test sensible.

Le Président

254. Merci. Autre chose là-dessus, M. Burmaster? Non. Sauf si quelqu'un désire ajouter quelque chose sur la question 9, passons à la question 10. Je pense que cela a été mentionné comme un exemple par l'un des experts ce matin. Je ne sais pas si vous avez autre chose à ajouter sur le sujet de l'"Évaluation Vose".

Mme Wooldridge

255. En termes généraux, il s'agit d'une méthode que j'aimerais voir utiliser pour tous les problèmes de cette sorte. Je ne parlerai pas des détails de cette évaluation parce que je l'ai parcourue rapidement et que je n'ai pas mémorisé tous les détails - mais en termes généraux, c'est la façon dont j'aimerais appréhender tout différend de cette nature pour progresser. Ou du moins adopter une approche semblable à celle de David Vose. Je pense qu'elle est très pertinente.

Le Président

256. Merci. M. Burmaster.

M. Burmaster

257. Oui, je suis d'accord avec ce qu'a dit Mme Wooldridge. Tout à fait.

Le Président

258. Merci. Sauf s'il y a quelque chose à ajouter, passons à la question 11 qui est adressée à M. Burmaster.

M. Burmaster

259. Eh bien, je reste d'accord avec ma réponse antérieure, qui est oui. Mais je ne suis pas sûr, peut-être y a-t-il des détails sémantiques ici qui me manquent, mais laissez-moi vous expliquer à quoi je réponds oui. Supposons qu'il y ait une bactérie responsable d'une maladie terrible dans un stock de poissons et supposons que l'origine de cette bactérie soit localisée juste en deux endroits du monde. Donc, elle peut provenir d'un pays A ou d'un pays B. D'une façon ou d'une autre, cette bactérie a atteint le pays C et a endommagé le stock de poissons et provoqué une ichtyopathologie dans le pays C. Je pense que, du point de vue des poissons, la bactérie est présente dans le pays C et elle rend malade les poissons du pays C et, du point de vue des poissons, ils ne se demandent pas si la bactérie

268. Maintenant, il peut y avoir en fait des niveaux encore plus élevés de sécurité dans un milieu d'aquaculture bien inspecté où vous avez, disons, une alimentation en eau bien contrôlée, un stock provenant d'une population certifiée sans maladie, et qu'il s'agit d'une seule espèce qui a été étudiée pendant des années par de très bonnes méthodes. De mon point de vue, c'est certainement la plus sûre de toutes les possibilités, mais parmi les trois que vous avez mentionnées, je classerai les poissons d'ornement comme les plus dangereux, les poissons servant d'appât en second et les salmonidés de haute mer en troisième.

Le Président

269. Merci beaucoup. Il pourrait être prudent, Jeff, d'enregistrer cette question parce que je ...

M. Gertler

270. M. le Président, c'est juste ce voyant qui ne fonctionne pas.

Le Président

271. Bon. Cela nous mène à la question 13, qui est à nouveau adressée à tous les experts. Mme Wooldridge, voulez-vous commencer ?

Mme Wooldridge

272. Je pense que c'est probablement la question la plus difficile actuellement. Je pense, en retournant dans tous les sens les différents éléments pris en considération dans cette seule phrase, qu'on a tendance à perdre de vue l'objet réel de notre discussion ici. Je pense qu'on a besoin de dissocier cette phrase en ses différents éléments constitutifs parce que nous parlons de poissons-appâts non éviscérés, de poissons vivants, de poissons éviscérés de différentes espèces et que nous avons plusieurs choses différentes implicites dans cette phrase, qui doivent être prises en considération. La plupart de ces notions ont été abordées à un moment ou à un autre, mais je pense que nous avons besoin ici d'être clair sur ce que nous essayons de comparer. La question qui se pose est de savoir si on a besoin de faire une évaluation scientifique complètement détaillée pour chacune de ces situations, je pense.

273. Ma réponse est qu'il faut prendre en considération toutes les différences dans l'évaluation des risques. Il faut pouvoir le faire dans une évaluation quantitative, selon les modèles utilisés. Par exemple, on peut comparer directement l'éviscération et la non-éviscération en étudiant des paramètres comme la localisation des micro-organismes dans l'animal ou le poisson. Ainsi, on pourra dire que la probabilité que l'organisme soit présent dans le poisson non éviscéré sera de "tant", alors qu'elle est de "tant" dans le poisson éviscéré. Alors, selon le type de poissons dont il s'agit dans son modèle d'évaluation des risques, on peut introduire la probabilité concernant la présence éventuelle de l'organisme. Lorsqu'il s'agit de comparer un poisson destiné à la consommation humaine après une transformation donnée ou un poisson vivant introduit dans une voie navigable comme appât ou autre, il faut penser à ajuster son modèle et comparer les expositions différentes, et les voies de transmissions qui peuvent être différentes. Donc, il faudra alors prendre en considération et introduire dans le modèle la voie appropriée correspondant à la situation étudiée. Lorsqu'il s'agit d'espèces différentes, il faut envisager qu'il peut y avoir des différences de localisations des micro-organismes ou de quantité d'organismes viables susceptibles d'être présents, selon les espèces et selon les tissus dans les différentes espèces.

274. Donc ma réponse est: "en quelque sorte". On peut examiner tous ces facteurs en une seule évaluation des risques, mais elle peut aussi finir par être composée ou apparemment composée de plusieurs modèles différents, en fonction de l'aspect particulier que l'on souhaite examiner. Donc, il

vosre évalualon des risques initiale, et que vous devez fonder certaines parties de votre modèle et les données que vous y introduisez sur des connaissances provenant d'une source différente, et que vous

M. Winton

283. Vous pouvez l'affirmer pour certaines espèces de poissons, dans certaines régions du monde. Je ferai cette déclaration avec un certain degré de certitude pour le hareng du Pacifique en Amérique du Nord. Comme poissons servant d'appât, ces poissons présentent une incidence et une prévalence des infections quantifiables et significativement supérieures à celles du saumon du Pacifique. Merci

Le Président

284. L'Australie, vous voulez poursuivre?

Australie (M. Gardner Murray)

285. Gardner Murray. Oui, je voudrais juste faire une observation plutôt qu'autre chose. Lorsqu'il s'agit de faire une généralisation audacieuse, tout le monde est d'accord avec cette classification en trois niveaux de risque. Ce que l'Australie dit, c'est que vous devez faire plus que cela. Vous devez faire plus que des généralisations audacieuses si vous examinez un produit qui peut être destiné à une utilisation différente. Par conséquent, l'Australie affirme que lorsqu'il s'agit de poissons d'ornement ou de poissons servant d'appât, il importe de faire une évaluation des risques parce que la source, qui sont les facteurs liés aux pays, le nombre de maladies, l'utilisation prévue, les voies de transmission, les conséquences socio-économiques, peut vous donner une équation différente. Donc, en bref, nous sommes d'accord avec les généralisations, mais ce à quoi nous sommes confrontés en réalité, ce sont les spécificités.

Le Président

286. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

287. Je pense que c'est précisément la remarque que j'ai essayé de faire lorsque j'ai dit que l'on doit vraiment être capable d'avoir les données pour chaque partie où il peut y avoir une différence, de façon à comparer ou introduire ces différences dans le modèle. Donc, par exemple, si vous comparez les poissons éviscérés aux poissons non éviscérés, il faudra que vous ayez les deux parties de l'information pour faire la comparaison dans le modèle que vous utilisez. Si vous parlez d'une *utilisation* différente du poisson, par exemple, le poisson servant d'appât par rapport au poisson destiné à la consommation humaine, vous aurez besoin d'introduire spécifiquement les données correspondant aux différentes voies d'exposition dans le modèle. Ce qui veut dire, je pense, que nous sommes en train de dire à peu près la même chose. La question demande s'il faut recourir à une évaluation des risques scientifique, complète et détaillée. La réponse simple est oui - mais de nombreuses parties de cette évaluation des risques, de nombreuses parties du modèle, peuvent déjà être présentes dans votre modèle précédent élaboré pour l'un de vos autres scénarios et certaines parties de ce modèle peuvent nécessiter des modifications spécifiques pour prendre en considération chacune des différences qui sont présentes dans les différents scénarios qu'on a essayé de comparer.

Le Président

288. Merci. Je ne vais pas faire trop de commentaires mais si vous devez faire une évaluation des risques dans les trois domaines qui ont été mentionnés, ne serait-ce pas une approche logique de commencer par ce que vous percevez comme étant du domaine du risque le plus élevé plutôt que ce que vous percevez comme étant du domaine du risque le moins élevé. Ce que je veux dire, si vous devez consacrer des fonds à une évaluation des risques.

Groupe spécial (M. Kari Bergholm)

289. Les questions que je me pose sont qu'en fait je pense que nous sommes en train de parler ici non pas de l'évaluation des risques mais de l'identification des dangers. Vous avez dit que le premier stade doit toujours être une identification des dangers. Nous savons que l'objectif de la mesure australienne est de protéger leur stock intérieur de saumons, que c'est le but, l'objectif de leur mesure. Alors, je pense que la première étape de l'évaluation des risques doit être une identification des dangers. Quelle est votre opinion, en tant qu'experts, qu'est-ce qui représente le danger le plus probable dans ce cas: le saumon éviscéré, le poisson servant d'appât ou le poisson d'ornement? Si vous faites l'identification des dangers, où allez-vous alors concentrer votre évaluation des risques? Merci.

Le Président

290. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

291. Oui, l'identification des dangers est la première étape. A partir de là, on peut établir une priorité dans ce qui semble la voie la plus logique. Je ne suis pas, comme vous le savez, une spécialiste de l'ichtyologie. Si j'avais eu les différents scénarios suggérés dans cette question particulière, j'aurais demandé à un expert en ichtyologie quel était l'ordre des priorités pour s'attaquer à l'évaluation des risques, c'est-à-dire investir, mais c'est la meilleure façon de procéder. Je ne peux pas me permettre, n'étant pas spécialiste d'ichtyologie, de décider comment procéder. Donc oui - mais, pour commencer dès le tout début, il serait raisonnable d'évaluer en premier ce que vous avez mis en priorité initialement comme comportant le risque le plus élevé, mais jusqu'à ce que vous ayez fait l'évaluation des risques, vous ne pouvez absolument pas être sûr que vous avez eu raison. Donc, c'est un cercle infernal, c'est un problème, vous pouvez avoir tort quoi que vous fassiez et vous pouvez aussi ne jamais le savoir.

Le Président

292. Merci. M. Winton, avez-vous quelque chose à ajouter à cela? Non. Qu'en est-il concernant M. Rodgers, en tant qu'expert en ichtyologie - concernant l'identification des dangers?

M. Rodgers

293. Merci. J'ai la nette impression dans ce cas que nous discutons du saumon du Pacifique sauvage et non du poisson d'ornement, et que c'est la raison de notre présence ici. Donc la première étape, si telle était la prémisse, serait de faire votre identification des risques, votre exercice d'évaluation des risques, sur ce groupe de poissons. Toutefois, si d'autres sources d'importations potentielles, ou des importations existantes, concernant un autre groupe de poissons, vous inquiètent, parce que la littérature scientifique a montré que ce groupe de poissons est porteur de maladie ou souffre de maladies cliniques, dont vous étiez convaincu que votre pays était indemne grâce aux programmes de surveillance que vous avez instaurés, alors vous devrez faire presque certainement une analyse des risques et une évaluation des risques sur ce groupe également. Donc, comme Marion l'a dit, c'est une discussion qui tourne en rond. Si la question concerne le saumon du Pacifique sauvage, pêché en mer, il n'y a pas grand intérêt à commencer avec les poissons d'ornement, même s'ils peuvent entrer éventuellement dans l'équation.

Le Président

294. Mais si le problème concerne les mesures destinées à protéger le saumon australien, quelle serait alors votre réponse?

M. Rodgers

295. C'est une décision politique. Il me faudrait faire une évaluation scientifique des risques, qui me donnerait une réponse et me dirait quel est le groupe le plus à risque et ce conseil, quel que soit le groupe, serait passé à mon homologue dans la fonction publique. J'ai été fonctionnaire et je savais dire "Hep". Non, vous ne pouvez rien dire, sans faire l'analyse des risques, l'analyse des risques complète, qui inclut la communication des risques.

Le Président

296. Je pense que nous avons probablement eu tout ce qu'il était possible d'avoir sur ce sujet. Il n'y a aucun intérêt à essayer de presser encore plus le citron. Pouvons-nous passer à la question 14 qui est adressée à tous? Qui veut commencer sur cette question? Oui, l'Australie, vous en êtes toujours à la question 13?

M. Burmaster

301. Oui, bien sûr. Je n'ai pas connaissance de progrès des connaissances scientifiques justifiant les

vivants, comme beaucoup de parasites. Je pense qu'il est difficile de juger à mon avis, et j'estime que l'éviscération ne ferait pas autant de différence que pour les autres maladies.

Le Président

1. Merci. M. Rodgers.

M. Rodgers

306. Je suis d'accord, mais je suis bactériologiste aussi, donc - Non, je pense aussi qu'il ne survit pas particulièrement bien en dehors de l'hôte et que cela constitue probablement une méthode efficace, surtout en raison de l'étape de lavage incluse dans l'éviscération.

Le Président

307. Merci beaucoup. Donc, s'il n'y a rien de plus sur ce point, peut-être pouvons-nous passer à la question 16 qui est adressée à tous les experts. Qui désire commencer? Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

2. Nous avons - et je pense que j'ai touché un mot de cette question dans les réponses écrites que je vous ai données (les réponses supplémentaires) ce matin. S'agissant d'une évaluation des risques, on

Mme Wooldridge

310. Dans la mesure où le traitement thermique modifie le produit, nous examinons alors effectivement un scénario différent, donc ce que vous dites alors c'est, je pense logiquement que vous

Mme Wooldridge

316.

pas des évaluations de risques, que sont donc ces merveilleux documents épais et longs? Et j'estime que j'arrive à l'opinion qu'ils contribuent à une identification des dangers. Ce sont des documents longs, et je pense très approfondis, et si j'ai bien compris les commentaires de M. Winton et de M. Rodgers, ils ont vraiment examiné une liste exhaustive de pathologies virales et bactériennes qui pourraient *peut-être* être transmises au poisson en Australie. Mais comme il n'y a pas de quantification, pas d'arguments quantitatifs, pour cette raison je pense que ces documents, élaborés par l'Australie, ne répondent pas à ma définition des conditions minimales requises pour une évaluation des risques. Par conséquent, je pense que nous avons tous été amenés à lire des identifications très approfondies des dangers et qu'il nous reste à lire une évaluation des risques effectuée par l'Australie. Merci.

Le Président

321. Merci beaucoup. M. Rodgers.

M. Rodgers

322. Merci M. Le Président. Je n'ai réellement pas d'autres commentaires à faire et je n'aimerais pas résumer l'ensemble de la journée en deux minutes. J'en reste à ce que j'ai dit ce matin dans ma

d'une norme *de facto* mais cela ne tient pas à la Commission de l'OIE pour les maladies des poissons, c'est plus largement admis, je pense.

325. Deuxièmement, je pense que la réunion d'aujourd'hui a permis de souligner que nous avons

les intéressés sur le niveau de risque. Et lorsque vous avez obtenu cela - c'était la partie facile - vous avez alors la tâche difficile de déterminer ce qui est acceptable. Parce que nous avons tous découvert que ce niveau varie, et je pense qu'il est vraiment beaucoup plus difficile d'arriver à un accord là-dessus et c'est là tout ce que j'avais à dire, merci.

Le Président

328. Bien, merci beaucoup. Je pense qu'il ne me reste qu'à remercier les experts de leurs réponses très patientes et très compétentes à nos questions pas toujours exprimées de façon experte. Je pense qu'en fin de compte, il apparaîtra clairement que votre intervention présente un grand intérêt pour le travail du Groupe spécial et nous vous remercions beaucoup d'avoir participé à cette procédure aujourd'hui et pour le travail écrit que vous avez produit avant cela. Donc, merci beaucoup vraiment à tous. Nous nous retrouverons demain matin avec les parties à 10 heures en Salle C, rez-de-chaussée, et nous y poursuivrons nos travaux, mais pour ce qui est des experts, je vous remercie. Nous avons ainsi achevé notre session pour aujourd'hui. Je vous souhaite un bon retour chez vous. Une fois encore, merci beaucoup.

APPENDICE

Questions posées au cours de la réunion conjointe avec les experts tenue le 4 février 1998

1. **À M. Winton:** Au sujet de la question 3 initiale du Groupe spécial, pensez-vous qu'une évaluation des risques doit prendre en considération la **probabilité** des risques ou est suffisante pour identifier la possibilité des risques?
2. **À M. Rodgers:** En termes d'évaluation des risques, la distinction que vous faites entre probabilité et possibilité reste confuse pour nous. Dans certaines de vos réponses écrites, vous semblez lier les estimations de probabilité aux évaluations quantitatives des risques, et les conclusions sur la possibilité avec les évaluations qualitatives. Dans une autre réponse (à la question 1 initiale), vous indiquez que le projet de rapport de mai 1995 a recours à une évaluation qualitative des risques pour identifier les probabilités d'introduction d'une maladie. Pouvez-vous apporter des

9. **À n'importe quel expert/à tous les experts:** Si on n'a pas trouvé qu'une maladie existe chez le poisson provenant d'eaux/de régions spécifiques, cette maladie doit-elle néanmoins être prise en considération dans une évaluation des risques effectuée chez le poisson provenant de cette région? Si plusieurs maladies sont incluses dans un modèle d'évaluation des risques car on soupçonne le produit en question d'être porteur, et qu'au cours de l'analyse on ne montre pas que la présence de la maladie a été constatée dans le produit en question, c'est-à-dire lorsque le premier événement de la chaîne

phytosanitaire qu'ils jugent approprié, compte tenu de la faisabilité technique et économique."

Une note de bas de page relative à cette disposition indique que:

"Aux fins du paragraphe 6 de l'article 5, une mesure n'est pas plus restrictive pour le commerce qu'il n'est requis à moins qu'il n'existe une autre mesure raisonnablement